

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 11/04/2023

**Séance du 3 Avril 2023 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme le maire étant excusée.

Nombre de conseillers :

**Présents** : BECU Dominique, FERLIN Estelle, LANDAZ Thierry, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, PEPIN Anne, PLOTTIER Sylvie, REVET Amandine, TRUCHET Joël, VIOUX Alain, RUSPINI Christophe.

**Excusés** : Nicole BOUVIER (Mme le Maire, pouvoir donné à RUSPINI Christophe), BOISSON Andgel, HERON Natacha (pouvoir donné à TRUCHET Joël), PEREIRA Georges,

**Secrétaire de séance** : PLOTTIER Sylvie

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2023 – 07 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Christophe RUSPINI, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle les résultats du Compte Administratif 2022, ainsi que ceux du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry.

♦ En section de Fonctionnement les comptes présentent un résultat cumulé excédentaire, d'un montant de **476 675,23 €**

- aucun reste à réaliser en dépenses ;

- aucun reste à réaliser en recettes ;

soit un excédent global de fonctionnement de **476 675,23 €**

♦ La section d'Investissement présente de son côté :

- un excédent d'un montant de **121 380,43 €**

- des restes à réaliser en dépenses pour **256 984,11 €**

- des restes à réaliser en recettes pour **56 000,00 €**

soit un déficit global d'investissement de **79 603,68 €**



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2023 :**

\* **79 603,68 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'aide d'un titre de recettes ;

\* **397 071,55 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)** en recettes de fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Par Délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christophe RUSPINI

La secrétaire de séance  
Sylvie PLOTTIER